

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

du 2 Juillet 1970

portant nomination à titre exception-
nel et étranger dans l'Ordre National
du Dahomey -LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dentiel ;VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s
60-26 du 31 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962
instituant l'Ordre National du Dahomey ;VU le Décret n°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;VU le Décret n°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;Sur Proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la
Culture, de la Jeunesse et des Sports et après avis conforme
du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

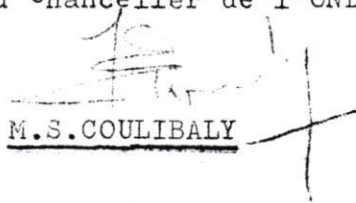
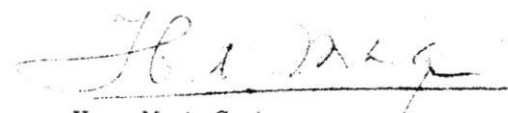
DECRETE :Article 1er. - Est nommé, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre
National du Dahomey, au grade de CHEVALIER, pour prendre rang du 30 JUIN
1970 -

Mr DESTRIKATS Robert

Inspecteur d'Académie

Directeur Général de l'Enseignement au
DahomeyArticle 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 2 Juillet 1970

Par le Président du Conseil
Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'OND,
M.S. COULIBALY
H. MAGAAMPLIATIONS :FCP 6
CS 6
JORD 1
INT. 1
IGF 1MINISTERES 11
Gde Chancel. 10
Dir. St. 1
DH 1 - CES 5

IAA I

DEP 2
SGG 4
DGAJL 2
MCP 4